

## UNION DES CONSIGNATAIRES ET ARMATEURS DE COTE D'IVOIRE

(UCACI)

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DATE ET HEURE : LUNDI 31 MAI 2021 A 12 H 30

LIEU : SALLE DE REUNION UCACI - ABIDJAN PLATEAU

#### ORDRE DU JOUR

##### I. INFORMATION



##### II. ELECTION DU PRESIDENT

## Délibérations

Ouvrant les travaux de cette session après la vérification du quorum par le Secrétaire Général Adjoint, le Président de l'UCACI a remercié les membres présents avant de rappeler les deux points forts qui ont constitué le menu de cette rencontre, à savoir, les Informations et l'Election du Président.

### **I. LES INFORMATIONS**

Elles se sont articulées autour des deux points suivants, à savoir, le réaménagement des organes de l'UCACI et l'arrêté interministériel n° 1185/MAM/MEF/MBPE du 29 décembre 2020.

#### **1. LE REAMENAGEMENT DES ORGANES DE L'UCACI**

##### **a) Le Bureau Exécutif de l'UCACI**

A son Assemblée Générale constitutive du 30 avril 2015, l'UCACI s'est dotée d'un Bureau Exécutif, régi par les articles 16, 17, 18 et 19 et 20 de ses statuts.

Ce bureau se compose de :

- 1 Président
- 3 Vice-présidents
- 1 Secrétaire Général
- 1 Secrétaire Général Adjoint
- 1 Secrétaire à l'Organisation
- 1 Trésorier Général
- 1 Trésorier Général Adjoint.



A ce jour, un poste de Vice - président du Bureau Exécutif reste vacant du fait du départ à la retraite de son ancien titulaire.

Aussi, à la demande des consignataires opérateurs de conteneurs et au vu de l'importance de ce trafic qui représente aujourd'hui plus de 70 % du trafic opéré dans nos ports tant à Abidjan qu'à San Pedro, il a été décidé à la réunion du Présidium du Bureau Exécutif du lundi 17 mai 2021, et ce en conformité avec l'article 21 des statuts, que ce poste soit attribué à un opérateur de trafic conteneurisé.

Ainsi, à la demande faite à ces opérateurs, de proposer au Bureau Exécutif, le nom de la personne qu'ils souhaitent voir occuper ce poste de Vice-président,

c'est le Directeur Général de CMA CGM CI qui a été l'élu de ces opérateurs et acte en a été pris par l'assemblée.

Toujours au titre du Bureau Exécutif, il convient de rappeler que deux Conseillers spéciaux assistent le président dans sa mission.

Par ailleurs, l'article 21 des statuts donne latitude au Bureau Exécutif de créer des Commissions Techniques ad hoc ou permanentes pour servir de socle aux activités de l'UCACI.

### b) Les Commissions Techniques

A la constitution de l'UCACI en 2015, la création de cinq Commissions Techniques a été proposée par le Bureau Exécutif, portant sur les objets suivants :

- Ports et Compétitivité Portuaire ;
- Douane ;
- DGAMP et autres administrations ;
- ARSTM et Renforcement des capacités ;
- Concertation Etat/Secteur privé.



A la pratique, ces commissions n'ont pas fonctionné faute d'aliment suffisant pour en faire des commissions permanentes, les questions relevant de ces sujets étant traitées au coup par coup.

Aussi tout récemment et sur requête des représentants des armateurs opérant aux « conteneurs », ceux-ci sollicitaient la création d'une « Commission Technique Conteneurs ».

L'examen de cette requête a conduit le Bureau Exécutif à décider de confier désormais à cinq Commissions techniques, des sujets plus pertinents, initialement dévolus toujours selon l'article 21 des statuts, à des Conseillers techniques de branches, donnant en conséquence les commissions techniques suivantes :

- La Commission Technique Conteneurs pour le trafic conteneur ;
- La Commission Technique Conventionnel et vrac sec pour le trafic conventionnel et vrac sec ;
- La Commission Technique Pêche pour le trafic à la pêche ;
- La commission Technique Pétrole et gaz pour le trafic pétrole et gaz ;

- La Commission Technique Fruits et denrées périssables pour le trafic fruits et denrées périssables.

Toujours selon l'article 21 des statuts, les commissions sont animées par :

- 1 Président
- 1 Rapporteur
- Et des Membres.

Elles ont à charge dans leur branche respective de métier, de relever les difficultés, d'en saisir le Bureau Exécutif, de les examiner et faire des propositions de solutions au Bureau Exécutif.

Enfin, pour la constitution des cinq Commissions Techniques visées ci-dessus, il est proposé à l'assemblée générale, que les membres s'y inscrivent par société et séance tenante dans la commission de leur choix.

Du point fait séance tenante du nombre des inscriptions des membres dans les commissions, il ressort pour :

- La Commission Conteneurs à 08 ;
- La Commission Conventionnel et Vrac à 04 ;
- La Commission Pêche à 04 ;
- La Commission Pétrole et gaz à 01 ;
- Et la Commission Fruits et Denrées Périssables à 01.



Il est alors convenu d'une autre relance pour les adhésions avant de procéder en interne pour chacune des commissions, à:

- L'élection de son Président,
- Et la communication des résultats de ces scrutins au Secrétaire Général du Bureau Exécutif.

### c) Le Secrétariat Exécutif

Aux fins de comptes-rendus, il est convenu de confier le Secrétariat des Commissions Techniques à un Secrétaire Exécutif en charge de faire rapport des travaux aux Présidents de Commission qui l'auront requis et au Bureau Exécutif.

Ce Secrétaire Exécutif est en cours de recrutement ; il sera un salarié de l'UCACI.

Le secrétariat du Bureau Exécutif et des Assemblées Générales reste assuré par le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint, eux aussi habilités en cas de besoin, à recourir aux services du Secrétaire Exécutif.

Aux termes de l'examen de ce point de l'ordre du jour, la résolution suivante a été soumise à l'adoption de l'Assemblée :

### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale de l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI), réunie en session ordinaire le lundi 31 mai 2021 à son siège social, après avoir pris acte des propositions de réaménagement des organes de l'UCACI faites par le Bureau Exécutif, approuve lesdites propositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2. L'ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1185/MAM/MEF/MBPE DU 29 DECEMBRE 2020**

Ici, il a été rappelé qu'en Côte d'Ivoire, c'est la loi n° 2004-271 du 15 avril 2004 portant loi de finances pour l'année 2004 qui a instauré le droit de trafic maritime au taux de 250 F CFA la tonne.

En 2008, l'article 38 de l'annexe fiscale pour la gestion 2008 décideait du relèvement de la redevance à la somme de 1 200 F CFA la tonne.

Mais aux termes de discussions avec le secteur privé, représenté en son temps par la FEDERMAR et le SYNDINAVI, ce taux a été ramené à 500 F CFA la tonne quand, au plan communautaire, le règlement d'exécution n° 003/2019/COM/UEMOA du 04 mars 2019 est venu relever par la suite ces taux à hauteur de :

- 800 F CFA la tonne pour les marchandises à l'export ;
- Et 1 000 F CFA la tonne pour les marchandises à l'import.

Cependant, un réaménagement à 500 F CFA la tonne du taux de la redevance à l'import a été introduit par la note n° 0561/MT/SEMTAM du 15 avril 2020 s'agissant les marchandises suivantes, le clinker, le calcaire, le laitier et le gypse.



Sur ces bases, l'arrêté interministériel n° 1185/MAM/MEF/MBPE du 29 décembre 2020 est venu fixer les modalités de répartition et de gestion de la redevance due par les armateurs communautaires et étrangers exploitant un service de transport maritime international dans nos ports.

Au titre de l'article 2 de l'arrêté, il est prescrit que :

- 10 % de la redevance soient reversés aux comptes de l'UEMOA
- Et 90 % dans les caisses de la Trésorerie Principale des Transports Terrestres et Maritimes pour le compte de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP).

L'article 3 quant à lui, est venu répartir les 90 % revenant à la Côte d'Ivoire entre un certain nombre d'acteurs, dont l'UCACI et la FEDERMAR pour 3 % du montant de ce fonds en vue du renforcement des capacités et de la prise en charge :

- Des programmes de renforcement des capacités des cadres des entreprises et des institutions du secteur maritime et portuaire ;
- De la participation des cadres de l'UCACI aux réunions de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) à Londres ;
- De la recherche de stages embarqués au profit des cadres de l'Administration maritime et des élèves sortis de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) ;
- Du mécanisme de lutte contre la fraude sur les manifestes et assimilés et les débours ;
- Des audits pour l'amélioration continue du fonctionnement de l'ensemble des structures du secteur maritime et portuaire.

De cet agrégat s'articulant autour du renforcement des capacités des acteurs, deux volets méritent d'être mis en exergue, à savoir :

#### a) Le renforcement des capacités via les stages embarqués pour les acteurs

En ce qui concerne la recherche de stages embarqués au profit des élèves sortis de l'ARSTM et des cadres de l'Administration maritime, l'UCACI compte pouvoir s'appuyer sur les consignataires et représentants locaux d'armateurs membres, aux fins d'en négocier le principe et les modalités avec leur siège respectif.



A cet effet, il est proposé la création d'une Commission Spéciale dite « Commission Renforcement des Capacités », composée des Président, Vice-présidents de l'UCACI et des Conseillers Spéciaux.

Notons par ailleurs et toujours dans le cadre du renforcement des capacités, que l'UCACI est membre de la FONASBA (Fédération of National Associations of Ships' Brokers and Agents) depuis 2016, organisation qui a son siège à Londres.

A ce titre, elle participe aux réunions annuelles de cette organisation, plus ciblées sur les préoccupations propres aux acteurs de la consignation maritime.

**b) Le renforcement des capacités des acteurs sous l'angle de la digitalisation de nos processus-métiers**

Toujours dans le cadre du renforcement des capacités tel que voulu par l'arrêté interministériel n° 1185 du 29 décembre 2020, il s'avère capital pour les membres de l'UCACI, de s'engager résolument dans le processus de dématérialisation de nos métiers, processus en cours avec le déploiement des modules PCS (Port Community System) du GUCE (Guichet unique du Commerce Extérieur).

Il s'agit là, d'un challenge à ne rater à aucun prix au risque pour nos places portuaires de se voir relégués au rang des ports secondaires.

Pour ce faire, l'UCACI s'appuie sur l'apport d'un point focal NTIC mis à disposition par un de ses membres, désigné auprès de GUCE CI pour aider à conduire à bon port, ce projet de digitalisation de la profession.

Ce fut le lieu d'interpeller tous les membres sur l'impérieuse nécessité de se mettre en conformité avec les requêtes du GUCE quant à la mise à niveau de nos outils informatiques et de nos logiciels d'exploitation.

A ce sujet, un appel a été lancé aux membres pour un retour au plus vite des questionnaires qui leur ont été adressés par GUCE Côte d'Ivoire, après avoir été invités à tout mettre en œuvre pour un aboutissement heureux de ce chantier de dématérialisation de nos processus métiers au bénéfice de la compétitivité de la profession toute entière, d'où la résolution suivante soumise à l'approbation de l'Assemblée :



## **Résolution n° 2**

L'Assemblée Générale de l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI), réunie en session ordinaire le lundi 31 mai 2021 à son siège social, après avoir pris connaissance des responsabilités mises à la charge du Bureau Exécutif et à celle de la FEDERMAR relativement au renforcement des capacités des acteurs à travers les stages embarqués par l'arrêté du 29 décembre 2020, s'engage à les satisfaire au mieux de ses capacités.

S'agissant par ailleurs du renforcement des capacités vu sous l'angle de la digitalisation de nos processus-métiers, les membres ont été invités à s'y engager résolument et ceci, au bénéfice de la performance et de la compétitivité du secteur de la consignation maritime en Côte d'Ivoire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **II. L'ELECTION DU PRESIDENT DE L'UCACI**

Après la mise en place du bureau électoral avec 1 Président, 1 Secrétaire et un Scrutateur, il fut procédé à l'appel à candidature qui n'aura recueilli qu'un seul postulant, le Président sortant se présentant à sa propre succession.

Après l'appel à candidature et aux termes de l'élection qui a vu la victoire du Président sortant, le projet de résolution suivant a été soumis à l'approbation de l'assemblée :

## **Résolution n° 3**

L'Assemblée Générale de l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI), réunie en session ordinaire le lundi 31 mai 2021 à son siège social, prenant acte de la réélection par acclamations du Président et prenant en compte la situation nouvelle de l'affectation d'une quote-part des droits de trafic maritimes à l'UCACI et à la FEDERMAR, approuve à l'unanimité, les propositions :

- D'allocation au Président de l'UCACI, d'une indemnité mensuelle assortie d'avantage matériel en véhicule de fonction et d'une couverture d'assurance maladie pour le personnel du bureau ;
- Et d'appui financier aux Commissions Techniques pour la réalisation des objectifs qui leurs sont assignés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.



Aux termes des travaux, il est proposé à l'assemblée, l'adoption de la résolution finale ci-dessous :

## Résolution n° 4

L'Assemblée Générale de l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI), réunie en session ordinaire le lundi 31 mai 2021 à son siège social, donne tout pouvoir au porteur d'un original du présent procès-verbal aux fins d'accomplissement des formalités d'usage en la matière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

En clôture de cette session de l'Assemblée Générale, le Président a tenu à remercier l'ensemble des membres pour la confiance ainsi renouvelée en sa personne à travers ce nouveau mandat.

Il termine en mettant un accent tout particulier sur l'engagement de tous quant à un aboutissement heureux de l'important chantier de dématérialisation de nos processus métiers en cours en ce moment avec le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).

Ainsi, débutée à 12 h 50, la séance a été levée à 14 h 05 mn.

Fait à Abidjan, le mercredi 02 juin 2021

## PJ : 1 liste de présence

Le Président

Mamadou DOSSO  
Plateau

## Post Comptable 8003

## Le Secrétaire Général

— 1 —

Hors Délai

Hors Délai.....  
Reçu la somme de.....

**Quittance n°.**

Enregistré le

**Engraving Co.**  
**Register Vol.**

Le Receveur

**Le Chef de Bureau du Domaine,  
de l'Enregistrement et du Timbre**





LISTE DE PRESENCE DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 31 MAI 2021

| N° | NOMS    | PRENOMS   | SOCIETES             | TEL            | E-MAIL                                       | SIGNATURE |
|----|---------|-----------|----------------------|----------------|--|-----------|
| 1  | DOSSO   | MAMADOU   | UCACI                | 0707077942     | mechmadou.dah@ucaci.com                      |           |
| 2  | GABALOU | FRANCK    | SG UCACI             | 0555777716     | franckheve.gbalou@msc.com                    |           |
| 3  | AKA     | FULGENCE  | IMAO SA              | 0767869092     | imao@oasisgencuil.com<br>aka_fall@140baoo.fr |           |
| 4  | POLISI  | FARSI     | MSC                  | 0555777717     | farso.pelisi@msc.com                         |           |
| 5  | ETHOUAN | GRÉGOIRE  | MEBLOG               | 0767289210     | ethouan.ehouan@meblog.com                    |           |
| 6  | CB      | THEOPHILE | AQUATARIQUE OFFICIEL | 0707070707     | shopping@aqueamericain.e.com                 |           |
| 7  | ZONGO   | TITHEUDE  | CONA-CGMI            | 07-69-10-10-10 | abd.izoungue@conacgmi.com                    |           |
| 8  | KOFFI   | KASSIO O  | CMA CGM              | 07.49.40.79.00 | abd.koffi@cmacgmi.com                        |           |
| 9  | LAADJON | JUSTÉ     | GMCI                 | 07 08 06 01 52 | gadjimon@globalmaritime.com                  |           |
| 10 | KOUAKOU | USTHEN    | ECOUS                | 0707070707     | ushar.kouakou@ecolis.com                     |           |



**LISTE DE PRESENCE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 31 MAI 2021**

| N° | NOMS       | PRENOMS  | SOCIETES                    | TEL        | E-MAIL                       | SIGNATURE |
|----|------------|----------|-----------------------------|------------|------------------------------|-----------|
| 11 | GOUFELAY   | Adeyemo  | UCACI<br>Société Ivoirienne | 0101401497 | cabinets@com.ivoirien        |           |
| 12 | GUESSENGO  | Dominic  | AG HERITAGE                 | 0708064662 | agmnguegemb@yahoo.fr         |           |
| 13 | HOGBY      | J. J.    | TAERU                       | 0748005192 | jean-daniel.hogby@somaci.com |           |
| 14 | TOURE      | Zelley   | STRIAT                      | 078043480  | zely.toure@minato.com        |           |
| 15 | VIPRE      | Gouda    | SOMACI-SIA                  | 0747679881 | dgs@somaci.com               |           |
| 16 | TOURE      | MANIEA   | SOMACI-SIA                  | 0767388436 | dg@somaci.com                |           |
| 17 | MANDAH     | Ézechiel | LTA                         | 0777205945 | boarding@lta-cie.com         |           |
| 18 | TOURE      | JOSIANE  | ONE                         | 0758120148 | josiane.contably@one.com.ci  |           |
| 19 | PENIS      | François | COPIMALIN                   | 0708362274 | fouis.penis@gmail.com        |           |
| 20 | SOULEYMANE | OUMAISSA | SIA                         | 0747851019 | ouattara@gia-ci.net          |           |



Union des Contingentaires et Armateurs de Côte d'Ivoire

L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU LUNDI 31 MAI 2021



| N° | NOMS     | PRENOMS   | SOCIETES         | TEL            | E-MAIL                       | SIGNATURE |
|----|----------|-----------|------------------|----------------|------------------------------|-----------|
| 21 | GUESSENY | Nicabelle | Athenor Shipping | 0707093560     | l.gueseney@ymail.com         |           |
| 22 | YEO      | NAVILLO   | GRIMALDI CI      | 07 58 19 96 42 | naville.yeo@gmail.com        |           |
| 23 | KONATE   | YACOUBA   | SISA CI          | 07 07 01 01 94 | yacouba.konate@seainvest.com |           |
| 24 | BAMBA    | MOHAMED   | MOVIS-CI         | 07 97 97 97 3  | mohamed.bamba@movis-ci.com   |           |
| 25 |          |           |                  |                |                              |           |
| 26 |          |           |                  |                |                              |           |
| 27 |          |           |                  |                |                              |           |
| 28 |          |           |                  |                |                              |           |
| 29 |          |           |                  |                |                              |           |
| 30 |          |           |                  |                |                              |           |